



Accessibilité

Quelles réalités sur le Pays de Montbéliard ?

Contribution du Conseil de Développement

Décembre 2016

“ S'il s'agit de faire plus, en matière d'accessibilité,
il s'agit aussi et avant tout de faire mieux.
Le Conseil de Développement entend soumettre,
quelques recommandations allant dans ce sens. ”



SOMMAIRE

PREAMBULE 4

CONSTATS 6

RECOMMANDATIONS 7

ANNEXES 8

Annexe 1 9

 Les acteurs de la contribution

Annexe 2 11

 Diagnostic en marchant

Annexe 3 15

 Visite de la boutique intermodale de la Gare Viotte (Besançon)



PRÉAMBULE

Le 17 décembre 2015, la commission " Mobilités & Accessibilités " décidait, en accord avec le bureau du Codev, de se saisir de la question de l'accessibilité aux handicapés dans le Pays de Montbéliard.

L'accessibilité aux handicapés : un sujet d'actualité

La première loi date de 1975 (la France était pionnière à l'époque!) ; elle porte sur l'accessibilité des nouvelles constructions. 30 ans plus tard, constatant la lenteur des aménagements d'accessibilité, la loi handicap du 11 février 2005 fixait un délai de 10 ans pour rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP), les transports publics et la voirie.

10 ans plus tard, à l'approche de l'échéance, l'objectif est loin d'être atteint. La France a pris du retard par rapport à de nombreux pays européens. Une ordonnance de mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments et de la voirie a été publiée au J.O. du 27 septembre 2014. Elle crée l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui donne des délais supplémentaires de trois à neuf ans pour la mise en accessibilité des équipements, selon leur nature, et multiplie les dérogations.

Cette ordonnance marque un recul important par rapport à la loi de 2005...

Lors de l'examen au Sénat, le 2 juin 2015, les sénateurs ont rejeté les propositions d'amendement des associations de handicapés et en ont adopté d'autres qui amoindrissent encore le champ d'application de l'accessibilité.

Les associations de handicapés s'insurgent contre ces reculs successifs !

Quelle approche pour l'auto-saisine du Codev ?

Même si le Codev ne peut être indifférent aux débats au sein des assemblées législatives, il n'est pas dans ses prérogatives de se positionner dans ce cadre.

Le 8 janvier 2015, notre collègue, Roland Posty (Association ECTI, active dans le diagnostic accessibilité des ERP auprès de collectivités), transmettait à la commission du Codev une « *rétrospective des événements les plus marquants de l'année 2014 en matière d'accessibilité par Madame Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité* ».

Cette rétrospective contenait des liens vers 46 documents (!) dont de nombreux documents techniques, retours d'expériences... Le volume de la documentation a vite conduit la commission à renoncer à une approche technique et/ou documentaire.

La commission a, finalement, choisi de commencer par **rencontrer les associations locales de handicapés**.

Elle leur a demandé de proposer une visite sur le terrain qui mette en évidence des points forts et des points faibles en matière d'accessibilité dans le Pays de Montbéliard.

Cette démarche s'inspire des préconisations du rapport **Participation et implication des habitant(E)s du « faire pour » au « faire ensemble »** de décembre 2014.

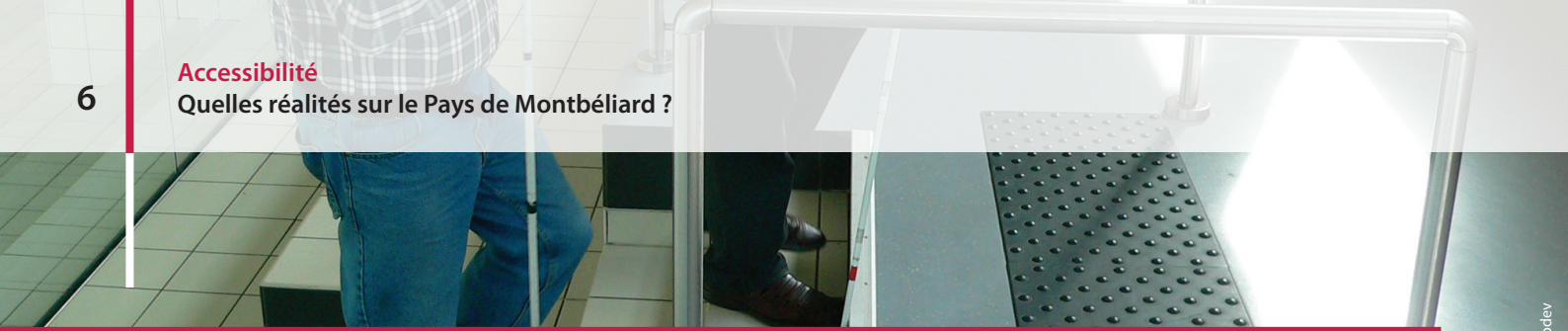
Cette visite (24 avril 2015) a permis de découvrir combien de détails anodins pour des personnes valides deviennent, pour les handicapés, au mieux, sources d'inconfort, au pire, obstacles infranchissables.

La vidéo et l'auto-saisine

André GROSJEAN, vidéaste amateur, a filmé cette visite sur le terrain et en a fait le montage présenté en plénière le 16 juin 2015.

Cette vidéo est un outil de travail. Elle ne prétend pas être exhaustive (comment pourrait-elle y prétendre avec une visite d'une seule demi-journée ?).

Elle constitue, parmi d'autres, un support de réflexion de la commission. La vidéo illustre l'écart, trop souvent important, entre l'intention et le résultat dans les aménagements d'accessibilité.



CONSTATS

- **Force est de constater que l'accessibilité aux handicapés n'est pas suffisamment portée politiquement** par les collectivités, notamment Pays de Montbéliard Agglomération. Cela ne signifie pas que rien ne soit fait en la matière. Mais le manque de visibilité est incontestable.
- **L'accessibilité est perçue, à tort, comme relevant de l'action sociale qui n'est pas une compétence communautaire.** Il y a lieu de combattre cette idée en réaffirmant que l'accessibilité est une dimension essentielle de l'aménagement, l'espace public étant par définition à tout le monde ⁽¹⁾.
- **La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)**, obligation légale, a été installée formellement mais ne fonctionne pas réellement à l'échelle des 29 communes. Qu'en sera-t-il avec l'élargissement à 72 communes ?
- **Arrêt de la commission « Label PDU »** : les communes présentaient leurs projets d'aménagement de voirie à une commission regroupant tous les services concernés (services du département, police/gendarmerie, CTPM, associations d'usagers, cyclistes, handicapés...). La commission formulait un avis assorti de préconisations. Après amendement du projet initial la commission se prononçait sur l'attribution du label PDU. Ce label, garantissait aux financeurs que le projet respectait le plan de déplacements urbain.
- **Trop de chantiers publics** sont encore réalisés sans concertation avec les associations de personnes en situation de handicap.
- **Les communes se sentent souvent dépassées** lorsqu'elles doivent appliquer les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

⁽¹⁾ À ce propos, Charles Gardou, anthropologue, plaide pour une « **société inclusive** ». Son dernier ouvrage : *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Voir également ses interviews sur YouTube.



RECOMMANDATIONS

Désigner un conseiller communautaire chargé de l'accessibilité.

Définir et Animer une politique d'accessibilité via la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA),

- Mettre en valeur des aménagements exemplaires en termes d'accessibilité (Base de Loisirs du Pays de Montbéliard, labellisée Tourisme et Handicap ; Damassine ; Evolity...).
- Décerner chaque année un prix de l'accessibilité couronnant une réalisation exemplaire publique ou privée.

Pratiquer la concertation avec les associations locales de la conception à la réception des aménagements.

- Intégrer les propositions des associations dès la conception coûte bien moins cher que de les réaliser à posteriori (quand c'est encore possible).
- A titre d'exemple, les travaux de la commission ont débouché sur une réunion de concertation entre SNCF " Gares & Connexions " et les associations locales portant sur les travaux engagés sur la gare de Montbéliard.

Rétablir le dispositif de label PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Constituer un service de conseil (centre de ressources) en accessibilité auprès des communes.

- Avoir un service à PMA capable de répondre aux petites communes sur les aspects juridiques et techniques propres à l'accessibilité, surtout avec l'élargissement à 72 communes.
- Informer les Maires de l'existence de ce service.

Mettre en place des formations ciblées des acteurs sur des besoins clairement identifiés (personnels des collectivités, chauffeurs de bus...)

Veiller à ce que les éco-quartiers soient également exemplaires en matière d'accessibilité et communiquer à ce sujet.

Renforcer le service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) qui arrive à saturation et étendre ses plages horaires.

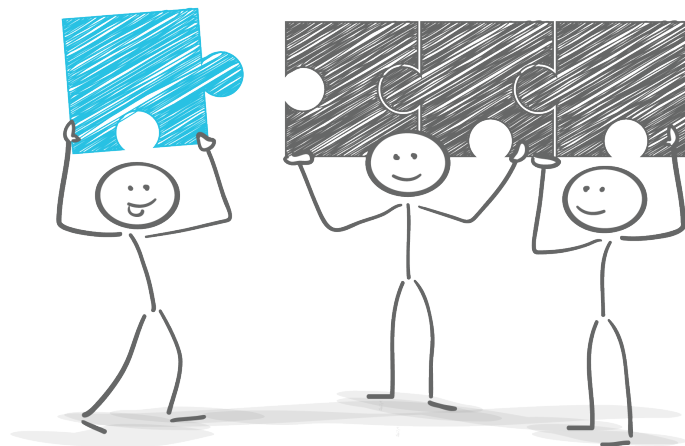
ANNEXES

Annexe 1	9
Les acteurs de la contribution	
Annexe 2	11
Diagnostic en marchant	
Annexe 3	15
Visite de la boutique intermodale de la Gare Viotte (Besançon)	

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Annexe 1 : LES ACTEURS DE LA CONTRIBUTION

Le groupe de réflexion

Philippe	CANALDA
Stéphane	DUMAS
Patrick	ERARD
Louis	CUENIN
André	GROSJEAN
Yves	HAILLANT
Vincent	JOUET
François	LACHAMBRE
Nelly	MAIRE
Guyène	MATTI
Romain	MEYER
Roland	POSTY

Les représentants des associations d'handicapés

Jean-François	COURTOT	Association des Paralysés de France (APF)
Philippe	GRIMAITRE	Association Valentin Haüy (AVH)
Agnès	LANOIR	Association des Paralysés de France (APF)
Michel	METUZ	Association Valentin Haüy (AVH)
Maryline	PAGNOUX	Adapei du Doubs
Claude	VANDELLLE	Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDA)

Les personnes auditionnées

Monsieur	GRAVOTTA	SNCF Réseaux
Monsieur	THOUVENIN	Gare et Connexions
Laurent	VIEILLE-GROSJEAN	Technicien PMA en charge de l'accessibilité

Le temps de la réflexion

7 RÉUNIONS

2 VISITES DE TERRAIN

- le 24 avril 2015 dans le Pays de Montbéliard avec les associations d'handicapés
- le 19 novembre 2015 à la boutique Intermodale de la gare Viotte (Besançon)

L'animateur de la commission

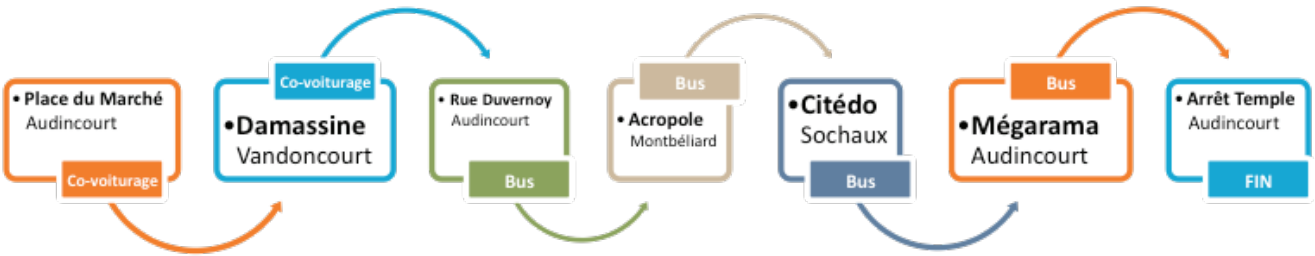
François

LACHAMBRE

Annexe 2 : LE DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Les objectifs attendus de cette visite de terrain (24 avril 2015) étaient de découvrir, avec les intéressés (APF, APEDA, VALENTIN HAÛY, ADAPEI), les aménagements et les services contribuant à l'accessibilité pour les handicapés ; identifier leurs points forts et leurs points faibles.

Le circuit



La Damassine > Vandoncourt

+	-
• Tablette d'accueil à hauteur accessible • Elévateur • Signalétique au sol et sur les portes avec braille • Alarme visuelle dans les circulations • Escaliers intérieurs conformes • Panneau indiquant le point de rassemblement extérieur (en cas d'évacuation) • Présence de tables basses à la boutique • Seuil porte entrée conforme	• Bandes podotactiles escaliers extérieurs, trop prêts du nez de marche (distance réglementaire = 50 cm) • Place de parking réservée = pas assez longue pour une sortie du véhicule par l'arrière • Absence de passage piéton à la sortie du parking dans la continuité de la bande d'éveil à la vigilance • Ravinement du parking ensablé : risque de chute • Mieux matérialiser l'entrée et y adjoindre un pictogramme adapté • Toutes les Portes vitrées : souhait de bande de repérage bleue • Absence d'alarme visuelle dans les toilettes • Absence de pictogramme au sol

la Citédo > Sochaux

+	-
• Repérage vitrage (bulles bleues) • Seuil porte entrée conforme • Portes d'entrées à ouverture automatique • Ascenseur accès tribunes  © Codev	• Absence de bande de repérage sur les poteaux et mats situé sur le cheminement • Parking pour handicapés (grand parking) à mieux matérialiser (peinture) • Poubelle à l'entrée de la Citédo pas assez contrastée • Banque d'accueil pour personnes en fauteuil roulant pas adaptée (absence de tablette) • Pictogramme de la boucle magnétique affiché mais méconnaissance du système par le personnel • Sens d'ouverture de la porte d'accès à la tribune (gêne à la sortie de l'ascenseur) • La porte avec ressort de rappel ne peut être manœuvrée par une personne en fauteuil. • Couleurs de bulles (grises) sur les châssis fixes • Escalier accès tribune : BEV pas à distance réglementaire (>50cm) • Pas d'alarme visuelle • Absence de formation S3A du personnel de la Citédo (sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap mental)

Mégarama > Audincourt

+	-
• Banque d'accueil adaptée • Borne automatique d'achat des billets à bonne hauteur	• Parking handicapés : absence de panneaux de signalisation verticale • Accès à la rampe non optimisé (trop loin de la sortie du véhicule) • La porte avec ressort de rappel ne peut être manœuvrée par une personne en fauteuil. • Absence de boucle magnétique pour malentendants (investissement trop élevé selon la gérante) • En salle, absence du système d'audiodescription (ex : cinéma de Pontarlier)

Le diagnostic par les associations

> VALENTIN HAÛY POUR LES PERSONNES MALVOYANTES OU AVEUGLES

Dans les Transports en commun, une nouvelle billettique est mise en place depuis peu. A la montée dans le bus, l'utilisateur doit faire glisser sa nouvelle carte devant un lecteur.

► Selon les bus, les lecteurs de cartes ne sont pas fixés aux mêmes endroits.

Repérer l'appareil pour une personne malvoyante, relève du défi, d'autant plus quand le chauffeur ne percevant pas le handicap de la personne démarre avant qu'elle ne soit assise.

Le Codev préconise la standardisation de ces mises en place, notamment dans les bus sous-traités.

► Les bandeaux d'identification des lignes de bus sont trop hauts : Il a déjà été signalé que pour un malvoyant, les bandeaux placés en hauteur ne peuvent être lisibles. Il faut des " girouettes " latérales, sur les côtés, pour qu'ils puissent être vus de face. **Ces " girouettes " latérales sont souvent en dysfonctionnement.**

Les " girouettes " latérales ont fait l'objet d'une attention particulière à l'achat des nouveaux bus. Depuis la mise en place de la nouvelle billettique, le système fonctionne beaucoup mieux. Les " girouettes " sont calées sur le positionnement GPS, et globalement ce système donne actuellement satisfaction.

► Le volume (parfois excessif) de la Radio couvre les annonces sonores des arrêts.

► Certains chauffeurs s'arrêtent loin des trottoirs : ce qui constitue un danger et une difficulté pour les personnes à mobilité réduite.



© Codev

Le Codev suggère que les chauffeurs soient sensibilisés de nouveau à cette nécessité de se garer au plus près des trottoirs.

Le Codev rappelle que tous les bus du réseau de Montbéliard, à part deux à gabarit réduit, sont équipés de rampes escamotables au niveau des portes centrales, afin de permettre aux handicapés en fauteuil roulant d'accéder aisément à l'intérieur des véhicules

Contrairement à certains autres réseaux, la commande de rentrée et de sortie de ces rampes est électrique, donc déclenchée par le conducteur depuis le poste de conduite, qu'il ne quitte plus, ce qui supprime le risque de vols de caisse.

> APEDA POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES



© Codev

► Absence en Franche-Comté, d'interprètes en langue des signes : en cas de besoin, ces personnes viennent de Dijon ou Auxerre (coût = 110€/h + déplacement à charge de la personne malentendante).

► Les ascenseurs sont très rarement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes.

► Nécessité de flashes ou codes couleur pour alerter les sourds et malentendants des alertes sécurité (exemple : dans les toilettes des gares/aéroports, etc)

► Problème des voitures électriques qui constituent un danger pour tous les publics, car trop silencieuses.

> ADAPEI ET APF POUR LES PERSONNES EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE ET A MOBILITE REDUITE

- ▶ Déficience intellectuelle prise en compte pour les déplacements : nouveau plan de déplacement travaillé avec la CTPM.
- ▶ Importance d'avoir des documents faciles à comprendre, accessibles pour les personnes déficientes mentales.
- ▶ Transport pour Personnes à Mobilité Réduites (TPMR)
 - Nombre insuffisant de TPMR (uniquement 2).
 - Absence de TPMR après 19h30 et le dimanche matin.
 - Les chauffeurs de TPMR sont bien formés.

Les associations soulignent que malgré leur consultation en amont, certaines prérogatives de mises aux normes d'accessibilité ne sont pas respectées par les entreprises... ce qui occasionne par la suite des coûts supplémentaires (ex : accès à la passerelle du Pré la Rose).

Autres problèmes d'accessibilités mis en exergue par les associations

- ▶ **A la gare TGV Belfort/Montbéliard** : la « bande blanche » pour malvoyants dirige uniquement au quai...aucune bande blanche pour indiquer les toilettes !
- ▶ **Le repérage des places de stationnement pour handicapés** :
 - A la gare TGV et à la Citédo, les marquages au sol des places de stationnements réservées aux personnes handicapées ne sont pas visibles pour les autres usagers.
 - A l'Ile en Mouvement, l'absence de marquage parallèle sur les côtés a pour conséquence que des voitures se garent trop près du véhicule de la personne handicapée, des 2 côtés. De ce fait, cette dernière ne peut plus rentrer dans son véhicule, encore moins son fauteuil...
- ▶ **Escaliers extérieurs** :
 - Mains courantes à droite et à gauche obligatoires, alors que souvent, il n'y a qu'une rampe (Exemple : Parc Prés la Rose à Montbéliard).
 - Marches de l'escalier (couleur) non conformes au Prés la Rose.
 - Ile en mouvement : l'escalier pour aller sur le canal n'a pas de mains courantes et les marches n'ont pas de dalles podotactiles.



- ▶ **Poteaux extérieurs** : La tête des poteaux doit être peinte de couleur blanche pour permettre à un malvoyant (ou à un cycliste) de les identifier et de repérer leur chemin.
- ▶ **Portes d'entrées de PMA** : les bandes blanches ne sont pas réglementaires ; la couleur doit être bleue. Cela a déjà été signalé au service concerné.
- ▶ **Arrêt de bus mal adapté et à déplacer** : Jean-Jaurès (Chiffogne)
- ▶ **Eclairage du port insuffisant** : les poteaux ne sont pas visibles.

Annexe 3 : LA BOUTIQUE INTERMODALE

Visite de la boutique intermodale de la gare de Besançon Viotte le 19 novembre 2015 : **une réalisation exemplaire.**

L'objectif de cette visite était de se rendre compte des travaux de mises en accessibilité de la gare Viotte ainsi que de la mise place d'outils favorisant les déplacements multimodaux.

Les principaux points à retenir

- ▶ Désenclavement de la gare pour la rendre traversante et l'ouvrir vers un nouveau quartier.
 - Réponse à une attente urbanistique dans le cadre d'un projet de quartier.
- ▶ Chaque quai dispose d'un ascenseur d'accès.
- ▶ Amélioration de l'information aux voyageurs via des écrans plus grands installés à des hauteurs adaptés avec des couleurs différenciées pour une meilleure lisibilité et compréhension.
- ▶ Informations sur les trains en départ.
- ▶ Informations sur les dessertes bus, tram, car – valorisation des différents modes de transports existants.
- ▶ Simplification du fléchage vers le pôle d'échange principal situé devant la gare.
- ▶ Guichets de ventes regroupés dans le hall.
- ▶ Guichet d'information dans le même local que la boutique intermodale.
- ▶ Mini-superette en face de la boutique d'intermodale.
- ▶ Installation prévue d'un loueur/réparateur de vélos électriques à côté de la boutique intermodale,

La boutique intermodale



© Codev

La boutique intermodale Mobilignes est située sur le parvis de la gare Besançon-Viotte, au cœur des mouvements multimodaux, à l'entrée Sud du souterrain.

La nouvelle boutique affiche une plus grande dimension intermodale et apporte un service amplifié aux voyageurs. Elle est aussi ouverte sur une large amplitude horaire.

Ouverte chaque jour, du lundi au dimanche, la nouvelle boutique Mobilignes offre aux voyageurs des services complémentaires facilitant le passage du train au car, au bus, au tram.

Conseil de développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr
www.agglo-montbeliard.fr

